

35^e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

14 AU 22 MARS 2020

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom, Prénoms : Pseudonyme :

Tél. : Mobile : Courriel :

Adresse :

Code postal : Ville :

ŒUVRES ADMISES

Voir l'article 2 du règlement 2020

Réservé à la SAD	Titre de l'œuvre exposée	Technique - Matière	Format - Taille	Prix de Vente (€)
+1 petite œuvre			Maximum 25x25 cm	

En vue de la sélection par le Comité artistique, prière de joindre des photos de bonne qualité représentant les œuvres proposées (Format 9 x 13 cm minimum) sur papier ou sur un fichier jpeg haute définition à envoyer à : sadourdan@gmail.com

DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés à **25 €** pour les adhérents à la SAD et à **50 €** pour les non-adhérents. (Voir l'article 3 du règlement 2020).

Ci-joint mon règlement par chèque à l'ordre de la SAD d'un montant de :€

Je, soussigné....., déclare avoir pris connaissance en totalité du règlement 2020 et déclare en accepter les dispositions.

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé » :

RAPPEL

Le dépôt des œuvres s'effectuera le mercredi 11 mars 2020 de 14 h 00 à 19 h 00

au Centre culturel René Cassin, rue des Vergers Saint-Jacques - 91410 Dourdan

Renvoi du bulletin et du chèque d'inscription **avant le 12 janvier 2020 dernier délai** à :

Nicole VIDEUX, 2 rue du Lavoir - 91410 ROINVILLE-SOUS-DOURDAN.

Photos numériques (haute définition) à envoyer à l'adresse : sadourdan@gmail.com

Pour tous renseignements, secrétariat SAD : 06 95 15 66 91 - sadourdan@gmail.com

PERMANENCES

Je serais susceptible d'assurer une (des) permanence(s) :

Date(s), heures :

✂

PROCURATION ÉVENTUELLE

Je, soussigné, autorise

À effectuer en mon nom le retrait de mes œuvres **le dimanche 22 mars à partir de 19 h 00** impérativement.

Signature :

Afin de mettre à jour nos fichiers d'adresses et si vous êtes intéressé(e) ou souhaitez être informé(e) de nos différents événements, n'hésitez pas à nous transmettre vos coordonnées internet à l'adresse suivante : sadourdan@gmail.com

Si vous ne souhaitez pas que votre adresse postale figure au catalogue, merci de nous en faire part.

35^e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

Centre Culturel René CASSIN,
rue des Vergers Saint-Jacques, 91410 Dourdan

RÈGLEMENT 2020

Le salon sera ouvert au public du samedi 14 mars au dimanche 22 mars 2020 tous les après-midi de 14 h 00 à 19 h 00 et de 10 h 00 à 19 h 00 le dimanche 15 mars, le samedi 21 mars et le dimanche 22 mars.

Le vernissage aura lieu le samedi 14 mars à 18 h 00.
Les invités d'honneur sont Eric BARI pour la peinture et Sylvie du PLESSIS pour la sculpture.

■ ART. 1- INSCRIPTIONS

L'exposition est ouverte aux artistes invités, **graphistes, peintres, graveurs et/ou sculpteurs**, dans la limite des possibilités d'accrochage compatibles avec une excellente présentation générale.

Les bulletins d'inscription devront parvenir **avant le 12 janvier 2020** à :

Nicole VIDEUX

2, rue du Lavoir

91410 ROINVILLE-SOUS-DOURDAN

accompagnés obligatoirement du montant des droits d'exposer par chèque libellé à l'ordre de la SAD.

■ ART. 2- OEUVRES ADMISES

Peintures, dessins, estampes (toute technique, tout style). Le nombre d'œuvres est limité à **3** par exposant pour des formats de 1 à 12, **2** pour des formats de 15 à 30 et à **1** pour des formats du 40 au 120 (max). (Voir au dos).

Sculptures (toute technique, tout style). Le nombre de sculptures accompagnées de leurs socles est limité à **3**, les œuvres de petite taille peuvent être exposées en vitrine dans la limite de l'espace disponible.

Les toiles doivent être exposées sans cadre. Les sous-verres doivent être encadrés de baguettes (les pinces sont interdites). Sous peine d'être refusée, toute œuvre doit être pourvue d'un système d'accrochage correct et doit porter au dos le nom et l'adresse de l'artiste ainsi que le prix de vente.

Seules sont admises les œuvres originales.

Le Comité artistique du salon, présidé par Christoff DEBUSSCHERE, composé de professeurs, d'artistes, de membres qualifiés de l'association et de personnalités réputées pour leurs compétences artistiques, **se réserve le droit de ne pas exposer certaines œuvres.** Seules les œuvres indiquées sur la notice d'inscription dans les conditions prescrites pourront être déposées.

■ ART. 3- DROITS D'EXPOSER

Les droits d'exposer sont fixés à **25 €** pour les adhérents à la SAD et à **50 €** pour les non-adhérents. Les droits d'inscription des personnes refusées seront renvoyés par courrier. **Nous n'enverrons pas de lettre d'acceptation**, mais vous recevrez des invitations au salon une quinzaine de jours avant.

■ ART. 4- DÉPÔT ET RETRAIT DES ŒUVRES

Le dépôt des œuvres s'effectuera **impérativement le mercredi 11 mars, de 14 h 00 à 19 h 00 au Centre culturel.**

Les œuvres apportées après cette date ne seront pas acceptées.

Les œuvres exposées ne pourront être retirées que le **dimanche 22 mars à partir de 19 h 00** sur présentation d'un bon de retrait visé par la SAD lors du dépôt.

■ ART. 5- PERMANENCES

Il est souhaitable et recommandé que les exposants participent aux permanences du salon.

■ ART. 6- VENTES D'ŒUVRES

En cas de vente, l'artiste versera **15 %** de son montant sous forme de don à la SAD. Des listes des prix de vente des œuvres seront à la disposition du public en divers endroits du salon. Le catalogue de la liste des exposants sera proposé sur le site de l'exposition.

■ ART. 7- ASSURANCES

La SAD décline toute responsabilité concernant les œuvres exposées en cas de vol, incendie, perte, détérioration ou non-retrait à la date prévue. L'exposant s'engage à assurer ses biens et renonce à recourir contre la SAD, en accord avec ses assureurs, pour tous les dommages pouvant atteindre ses biens.

■ ART 8- PRIX ET REMISE DES PRIX

(a) Les prix du salon, dotés par la SAD d'un montant de **250 €** pour la peinture et de **250 €** pour la sculpture sont attribués par le jury du salon présidé par Christoff DEBUSSCHERE ; (b) les autres prix sont dotés et attribués par les organismes soutenant l'exposition ; (c) les prix du public (peinture et sculpture) seront soumis aux suffrages du public et dotés chacun d'un montant de **100 €**.

Un bulletin de vote sera donné à chaque visiteur pour participer à l'élection des lauréats des prix du public (c).

Les prix (a) et (b) seront remis le **samedi 14 mars à 18 h 00**, à l'occasion du vernissage.

Les prix du public (c) seront remis le **dimanche 22 mars à 18 h 00**.

Il serait souhaitable que les artistes exposants soient présents au vernissage le **samedi 14 mars** pour la remise des prix.

■ ART. 9

Participer à l'exposition implique pour tout artiste-exposant d'accepter sans réserve le présent règlement.

CALENDRIER 2020

Date	Horaires	Événement
Dimanche 12 janvier		Date limite impérative d'inscription
Mercredi 11 mars	14 h 00 - 19 h 00	Dépôt des œuvres
Samedi 14 mars	14 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Samedi 14 mars	18 h 00	Vernissage et remise des prix
Lundi 16 mars au vendredi 20 mars	14 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Dimanche 15 mars, samedi 21 au dimanche 22 mars	10 h 00 - 19 h 00	Accueil du public
Dimanche 22 mars	18 h 00	Remise des prix du public
Dimanche 22 mars	À partir de 19 h 00	Retrait impératif des œuvres

35^e SALON DE PRINTEMPS DE DOURDAN

GRILLE DES FORMATS DE TABLEAUX

(à titre indicatif)

N°	F-Figure	P-Paysage	M-Marine	Nombre de tableaux admis
0	18 x 14 cm	18 x 12 cm	18 x 10 cm	
1	22 x 16 cm	22 x 14 cm	22 x 12 cm	
2	24 x 19 cm	24 x 16 cm	24 x 14 cm	
3	27 x 22 cm	27 x 19 cm	27 x 16 cm	
4	33 x 24 cm	33 x 22 cm	33 x 19 cm	3 tableaux
5	35 x 27 cm	35 x 24 cm	35 x 22 cm	
6	41 x 33 cm	41 x 27 cm	41 x 24 cm	
8	46 x 38 cm	46 x 33 cm	46 x 27 cm	
10	55 x 46 cm	55 x 38 cm	55 x 33 cm	
12	61 x 50 cm	61 x 46 cm	61 X 38 cm	
15	65 x 54 cm	65 x 50 cm	65 x 46 cm	
20	73 x 60 cm	73 x 54 cm	73 x 50 cm	2 tableaux
25	81 x 65 cm	81 x 60 cm	81 x 54 cm	
30	92 x 73 cm	92 x 65 cm	92 x 60 cm	
40	100 x 81 cm	100 x 73 cm	100 x 65 cm	
50	116 x 89 cm	116 x 81 cm	116 x 73 cm	
60	130 x 97 cm	130 x 89 cm	130 x 81 cm	1 tableau
80	146 x 114 cm	146 x 97 cm	149 x 89 cm	
100	162 x 130 cm	162 x 114 cm	162 x 97 cm	
120	195 x 130 cm	195 x 114 cm	195 x 97 cm	

Pour les formats non standards se rapprocher de ces dimensions en calculant la surface.
Les formats non respectés seront refusés.